

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : 3D METAL INDUSTRIES					Néant ☐		
		Exercice N				Total	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	biens *	FD	452 318	FE	138 320	FF	
	services*	FG	344 049	FH	76 319	FI	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	796 367	FK	214 639	FL	
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	
	Salaires et traitements*					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements*					GA
		Sur immobilisations					GB
		- dotations aux provisions					GC
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GD
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	
Autres charges (12)					GF		
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GG		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GH	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GI	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GJ	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GK	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GL	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GM	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GN	
	Différences positives de change					GO	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GP	
Total des produits financiers (V)						GQ	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GR	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GS	
	Différences négatives de change					GT	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GU	
Total des charges financières (VI)						GV	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GW	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise 3D METAL INDUSTRIES		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	108
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	108 938
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	109 046
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	109 046
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 323 547
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 412 849
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(89 302)
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(3) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	IB	
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	HO	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IB	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IK	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IX	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	RC	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RD	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	A1	8 131
	(9) Dont transferts de charges	A2	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A3	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A4	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		
	(13) Dont cotisations facultatives A6 obligatoires A9		
	(13) Dont cotisations facultatives Madelin A7		
	(13) Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
QUOTE PART SUBVENTION RESULTAT			108 938
ACCORD COMPTE			108
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

3D METAL INDUSTRIE

**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 440 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 1 Avenue Gustave GAILLY
08000 Charleville-Mézières**

- :- :- :- :- :- :-

**S.A.S. 3D METAL INDUSTRIE
*RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS***

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Présenté par la SARL AA. COM. AUX COMPTES
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de REIMS

17, Rue Mme De Sévigné
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Tél : 03.24.33.63.50

SARL AA. COM. AUX COMPTES
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de REIMS

17, Rue Mme De Sévigné
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Tél : 03.24.33.63.50

S.A.S. 3D METAL INDUSTRIE
1 Avenue Gustave GAILLY
08000 Charleville-Mézières

:- :- :- :- :- :-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Monsieur le Président,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **S.A.S. 3D METAL INDUSTRIE**, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

M .

Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de votre société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie enfin la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Charleville-Mézières,
Le 02 avril 2023

SARL AA.COM AUX COMPTES

Mr MAGNY D
COMMISSAIRE AUX COMPTES

3D METAL INDUSTRIES

**1 AVENUE GUSTAVE GAILLY
08000 CHARLEVILLE MEZIERES**

○

ETATS FINANCIERS AU 31/12/2022

○

Bilan Simplifié

3D METAL INDUSTRIES

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Devise d'édition Euro

ACTIF	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Exercice précédent
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	250 542	112 390	138 152	61 246
Immobilisations corporelles	2 677 119	527 915	2 149 204	1 059 125
Immobilisations financières	6 400		6 400	31 791
ACTIF IMMOBILISÉ	2 934 061	640 305	2 293 756	1 152 162

Stocks de mat. premières et approv.	142 196		142 196	43 626
Stocks de marchandises				
Avances et acompt. versés sur comm.				
Créances clients et comptes rattachés	171 054	2 919	168 136	336 431
Autres créances	61 914		61 914	105 479
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilité	65 290		65 290	240 583
Charges constatées d'avance	4 922		4 922	16 136
ACTIF CIRCULANT	445 376	2 919	442 458	742 256

TOTAL GÉNÉRAL	3 379 437	643 224	2 736 214	1 894 418
----------------------	------------------	----------------	------------------	------------------

PASSIF	Montant net	Exercice précédent
Capital social ou individuel	440 000	440 000
Écarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(9 859)	(146 090)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(89 302)	136 231
Provisions réglementées	897 771	256 709
CAPITAUX PROPRES	1 238 611	686 850

Comptes annexés au rapport
SARL AA.COM. AUX COMPTES

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
---	--	--

Emprunts et dettes assimilées	1 304 073	1 079 417
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 478	
Fournisseurs et comptes rattachés	35 328	66 952
Autres dettes	152 940	60 449
Produits constatés d'avance	783	750
DETTES	1 497 603	1 207 567

TOTAL GÉNÉRAL	2 736 214	1 894 418
----------------------	------------------	------------------

Compte de Résultat Simplifié

3D METAL INDUSTRIES

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Devise d'édition Euro

RÉSULTAT COMPTABLE	Export	Montant	Exercice précédent
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens		590 638	864 430
Production vendue de services		420 367	192 158
Production stockée		90 925	24 377
Production immobilisée		104 433	
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits		8 138	13 025
PRODUIT D'EXPLOITATION		1 214 501	1 093 990

Achat de marchandises [y compris droits de douane]			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et approvisionnements		181 265	167 686
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]		(7 645)	3 830
Autres charges externes		589 821	388 242
Impôts, taxes et versements assimilés		5 580	3 051
Rémunérations du personnel		329 479	246 951
Charges sociales		74 927	54 485
Dotations aux amortissements		227 305	177 888
Dotations aux provisions		2 919	
Autres charges		13	14
CHARGES D'EXPLOITATION		1 403 664	1 042 147

Comptes annexés au rapport
SARL AA.COM. AUX COMPTES

RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(189 163)	51 843
--------------------------------	------------------	---------------

Produits financiers		
Produits exceptionnels	109 046	88 401
Charges financières	9 185	4 013
Charges exceptionnelles	0	
Impôts sur les bénéfices		

BÉNÉFICE OU PERTE	(89 302)	136 231
--------------------------	-----------------	----------------

RÉSULTAT FISCAL	Réintégrations	Déductions
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles	7 147	
Provisions non déductibles		
Impôts et taxes non déductibles	20	
Réintégrations diverses		
Abattement sur le bénéfice		
Déductions diverses		48 615

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	(130 750)
---	------------------

Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficit antérieurs reportables		

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	(130 750)
---	------------------

***Annexe simplifiée
aux comptes annuels
de l'exercice
clos le
31/12/2022***

ANNEXE DE BASE**I- REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes ont été établis en respectant le règlement ANC n° 2014-03 et ses règlements modificatifs au titre des règles de comptabilisation relatives aux sociétés.

Le bilan de l'exercice clos le 31/12/2022 a été établi selon les dispositions du plan comptable général, des différents règlements du comité de la réglementation comptable, et des textes pris pour leur application.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- _ continuité de l'exploitation
- _ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- _ indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les principales durées de vie retenues sont :

Immobilisations incorporelles (logiciels, prototypes)	3 à 5 ans en linéaire
Installations générales et agencements	8 à 10 ans en linéaire
Installations techniques	8 à 10 ans en linéaire
Matériels industriels	8 à 10 ans en linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans en linéaire
Mobilier	5 à 10 ans en linéaire

Comptes annexés au rapport
SARL A.A.COM. AUX COMPTES

Autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements et indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière et autres engagements légaux à devoir au personnel sont évalués à 6 583 euros.

Cette évaluation tient compte des hypothèses retenues suivantes :

Age de départ retraite : 65 ans

Taux d'actualisation : 1,61%

Taux de Turn Over : 10 % par an en dessous de 50 ans

Autres informations significatives :

Faits caractéristiques de l'exercice

Néant

Engagements hors bilan :

Le CIC a accordé un emprunt de 600 000 euros sur 7 années au taux de 0,7 %.

En garantie de cet emprunt, la société a consenti un nantissement sur la machine EXONE à hauteur de 720 000 euros.

L'Etat et la Région Grand EST ont accordé une aide de 880 000 euros sous la forme d'une avance remboursable de 440 000 euros et une subvention d'investissement de 440 000
L'avance Remboursable sera remboursée par tranche de 88 000 euros sur 5 années à compter du 31/12/2023.

Comptes annexés au rapport
SARL AA.COM. AUX COMPTES

3 D METAL INDUSTRIE

Comptes annexés au rapport
SARL AA.COM. AUX COMPTES

Participations :

La société n'a pris aucune participation au cours de l'exercice

Effectifs :

	CADRES	NON CADRES	TOTAL
H	1	5	6
F	1	4	5
Total	2	9	11

Variation des fonds propres et autres fonds propres:

Fonds propres au 31/12/2022	1 238 611,00
Fonds propres au 31/12/2021	686 850,00
Variation	551 761,00

INTITULE	A NOUVEAU	VARIATION 2022	31/12/2022
Fonds Propres			
Capital	440 000,00	0,00	440 000,00
subvention d'investissement	440 000,00	750 000,00	1 190 000,00
quote part subvention d'investissement	-183 291,02	-108 937,69	-292 228,71
résultat 2022	0,00	-89 301,97	-89 301,97
	696 708,98	551 760,34	1 248 469,32
Autres Fonds Propres			
Avance remboursable	340 000,00	0,00	340 000,00

Immobilisations - Amortissements

IMMOBILISATIONS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	134 758	115 783		250 542
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel	1 041 354	1 518 998		2 560 353
Inst. générales, agencements et divers	6 079	60 018		66 097
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	351 180	16 636	317 147	50 670
Immobilisations financières	31 791		25 391	6 400
TOTAL GÉNÉRAL	1 565 162	1 711 436	342 537	2 934 061

AMORTISSEMENTS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles	73 512	38 877		112 390
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel	324 968	172 467		497 434
Inst. générales, agencements et divers	1 308	5 988		7 297
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	13 212	9 972		23 184
TOTAL GÉNÉRAL	413 000	227 305		640 305

Charges à Payer

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	931
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 509
Dettes fiscales et sociales	29 105
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	36 545

Comptes annexés au rapport
SARL AA.COM. AUX COMPTES

Charges et Produits Constatés d'Avance

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	4 922	783
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	4 922	783

Comptes annexés au rapport
SARL AA.COM AUX COMPTES

Produits à Recevoir

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances Valeurs Mobilières de Placement Disponibilités	3 333
TOTAL	3 333

Comptes annexés au rapport
SARL AA.COM. AUX COMPTES

État des Échéances des Créances et Dettes

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	6 400		6 400
	6 400		6 400
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	7 005		7 005
Autres créances clients	164 049	164 049	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	44 030	44 030	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	17 884	17 884	
	232 969	225 964	7 005
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	4 922	4 922	
TOTAL GÉNÉRAL	244 290	230 885	13 405

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	863 323	171 239	692 084	
Emprunts et dettes financières divers	440 750	22 000	418 750	
Fournisseurs et comptes rattachés	35 328	35 328		
Personnel et comptes rattachés	23 050	23 050		
Sécurité sociale et autres organismes	39 303	39 303		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	4 307	4 307		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	1 817	1 817		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	82 695	82 695		
Autres dettes	1 769	1 769		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	783	783		
TOTAL GÉNÉRAL	1 493 125	382 291	1 110 834	

Engagements Financiers

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Effets escomptés non échus	6 583
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	
Droit individuel formation	
Autres engagements donnés :	
TOTAL	6 583

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Avals et cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	
TOTAL	

Composition du Capital Social

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	22000	20 000
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	22000	20 000

Comptes annexés au rapport
SARL AA.COM. AUX COMPTES

3D METAL INDUSTRIE

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIE

AU CAPITAL DE 440 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 1 avenue Gustave GAILLY

08000 CHARLEVILLE MEZIERES

- - - - -

SAS 3D METAL INDUSTRIE

***RAPPORT SPECIAL DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES***

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Présenté par la SARL AA. COM. AUX COMPTES

Société de Commissariat aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de REIMS

17, Rue Mme de Sévigné

08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Tél : 03.24.33.63.50

SARL AA. COM. AUX COMPTES
Société de Commissariat Aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de REIMS

17, Rue Mme de Sévigné
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Tél : 03.24.33.63.50

RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTÉES

-:-:-:-:-

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article 18 des statuts de votre société, nous avons été avisés des conventions suivantes mentionnées à l'article L.227-10 du code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.



Convention avec la société SAS FIMCA

Nature et objet : prestations de services

Modalités : votre société a bénéficié de prestations de services de la société FIMCA.

Le montant porté en charges s'est élevé à la somme de 11 327 euros HT.

Fait à Charleville-Mézières,
Le 02 avril 2023

MR MAGNY Damien
COMMISSAIRE AUX COMPTES

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : 3D METAL INDUSTRIES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2				
Adresse de l'entreprise 1 AVENUE GUSTAVE GAILLY 08000 CHARLEVILLE MEZIERES		Durée de l'exercice précédent * 1 2				
Numéro SIRET* 8 5 0 7 2 6 9 0 2 0 0 0 1 6		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 2				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
			Net 3			
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	31 088	AC	20 725	10 363
		Frais de développement * CX	164 867	CQ	45 325	119 542
		Concessions, brevets et droits similaires AF	10 050	AG	6 019	4 031
		Fonds commercial (1) AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles AJ	44 537	AK	40 320	4 217
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN		AO		
		Constructions AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	2 560 353	AS	497 434	2 062 918
		Autres immobilisations corporelles AT	116 767	AU	30 481	86 286
		Immobilisations en cours AV		AW		
		Avances et acomptes AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT		
		Autres participations CU		CV		
		Créances rattachées à des participations BB		BC		
		Autres titres immobilisés BD		BE		
		Prêts BF		BG		
		Autres immobilisations financières * BH	6 400	BI		6 400
	TOTAL (II) BJ		2 934 061	BK	640 305	2 293 756
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements BL	26 414	BM		26 414
		En cours de production de biens BN	98 656	BO		98 656
		En cours de production de services BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR	17 126	BS		17 126
		Marchandises BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	171 054	BY	2 919	168 136
		Autres créances (3) BZ	61 914	CA		61 914
		Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC		
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:) CD		CE	
Disponibilités CF	65 290		CG		65 290	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) * CH		4 922	CI		4 922
	TOTAL (III) CJ	445 376	CK	2 919	442 458	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Écarts de conversion actif * (VI) CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	3 379 437	1A	643 224	2 736 214	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR	7 005		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD 2023

Désignation de l'entreprise		3D METAL INDUSTRIES		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ... 440 000)	DA	440 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(9 859)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(89 302)		
	Subventions d'investissement	DJ	897 771		
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	1 238 611		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	863 323		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	523 445		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	4 478		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	35 328		
	Dettes fiscales et sociales	DY	68 477		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	1 769		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	783		
	TOTAL (IV)	EC	1 497 603		
	Ecart de conversion passif *	(V)			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 736 214		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	382 291		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3 D METAL INDUSTRIE
Société par actions simplifiée
au capital de 440 000 euros
Siège social : 1 Avenue Gustave GAILLY – 08 000
CHARLEVILLE -MEZIERES
850 726 902 RCS SEDAN

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 AVRIL 2023

Le 20 avril deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, les associés de la Société 3 D METAL INDUSTRIE se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Monsieur Renaud MIGNOLET préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Didier DROUART représentant la SAS FIMCA, présent et acceptant, est appelé comme scrutateur.

La SARL AA.COM. AUX COMPTES, représentée par Monsieur Damien MAGNY, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est présent.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 22 000 titres, soit plus du cinquième des actions ayant un droit de vote.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des associés représentés par des Mandataires ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- la copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;
- les statuts de la société ;
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices ;
- les rapports du Commissaire aux comptes ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, le rapport du Commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social,

à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Perspectives ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Président, des rapports du Commissaire aux comptes et des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, lesquels font apparaître une perte de 89 301.97 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39,4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 7 167 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 89 301.97 € au débit du compte Report à nouveau.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du projet ARMYTEC (défini par un budget global sur 3 années de 1 385 000 euros et des aides à hauteur de 640 000 euros), autorise expressément Renaud MIGNOLET, président, à signer les conventions BPI afférentes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale en conséquence de la décision précédente entend se conformer aux exigences du financeur et accepte l'avance en compte courant bloquée à consentir par l'associée SAS FIMCA, à compter du 30 septembre 2024 jusqu'au 30 juin 2031 pour un montant total de trois cent cinquante mille euros (350 000 euros), aux conditions de taux livret A +0.5 point.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

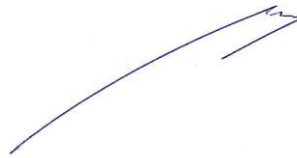
.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 19 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long, sweeping curve followed by a short horizontal stroke.

3 D METAL INDUSTRIE

Société par actions simplifiée
au capital de 440 000 euros
Siège social : 1 Avenue Gustave GAILLY – 08 000 CHARLEVILLE
-MEZIERES
850 726 902 RCS SEDAN

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 AVRIL 2023

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, lesquels font apparaître une perte de 89 301.97 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39,4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 7 167 €.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 89 301.97 € au débit du compte Report à nouveau.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du projet ARMYTEC (défini par un budget global sur 3 années de 1 385 000 euros et des aides à hauteur de 640 000 euros), autorise expressément Renaud MIGNOLET, président, à signer les conventions BPI afférentes.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale en conséquence de la décision précédente entend se conformer aux exigences du financeur et accepte l'avance en compte courant bloquée à consentir par l'associée SAS FIMCA, à compter du 30 septembre 2024 jusqu'au 30 juin 2031 pour un montant total de trois cent cinquante mille euros (350 000 euros), aux conditions de taux livret A +0.5 point.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.